

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**



**MINISTÈRE DE L'URBANISME ET HABITAT**

**SÉCRETARIAT GENERAL A L'URBANISME ET HABITAT**

**PROJET D'URGENCE ET DE RESILIENCE URBAINE DE KANANGA**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES  
DU PROJET D'URGENCE POUR LA RESILIENCE  
URBAINE DE KANANGA**

Décembre 2024

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour financer les travaux d'urgence contre les érosions à Kananga. Après analyse, la Banque mondiale a accepté d'allouer 100 millions de dollars américains à ce nouveau projet, dénommé « Projet d'Urgence pour la Résilience Urbaine de Kananga », en sigle PURUK

Le Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga a pour objectif de protéger les habitations et les infrastructures essentielles affectées par l'érosion à Kananga et de renforcer la capacité du gouvernement et des organisations locales en matière de gestion des érosions et planification urbaine résiliente au changement climatique. Le projet est ancré au Ministère de l'Urbanisme et Habitat et logé à la Direction de l'Urbanisme du Secrétariat Général à l'Urbanisme et Habitat.

Le Projet comporte quatre composantes :

### **Composante 1 : Interventions d'urgence contre l'érosion des ravins pour protéger les infrastructures essentielles (25 millions de dollars américains)**

Les activités comprendront : (a) la gestion du ruissellement et l'amélioration du drainage, y compris des solutions basées sur la nature (pour rediriger l'écoulement ou améliorer l'infiltration des eaux en utilisant des arbres et des espèces de plantes à enracinement profond) ; (b) la stabilisation des ravins pour arrêter l'érosion et prévenir les glissements de terrain (c.-à-d. remodelage ou reprofilage des canaux à l'aide de géotextiles, de barrages rocheux, de sacs de sable et/ou de filets métalliques), et (c) les activités associées à la restriction de l'accès et à la protection des zones d'intervention, à la surveillance communautaire et à la prévention du déversement de déchets dans les ravins. Cette composante financera également des études techniques, des modélisations techniques et la supervision des travaux. Les types de travaux financés dans le cadre de cette composante sont à forte intensité de main-d'œuvre, de sorte qu'un grand nombre d'emplois temporaires seront générés, ce qui profitera à la communauté locale. Le financement au titre de cette composante comprendra les matériaux, les travaux de génie civil, les études techniques et l'équipement.

### **Composante 2 : Développement urbain résilient intégré (65 millions de dollars américains)**

Cette composante est conçue pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'érosion des ravines, des glissements de terrain et des inondations en soutenant une approche intégrée, holistique et résiliente du développement urbain à Kananga. Les activités commenceront immédiatement après l'approbation du PURUK et viseront à soutenir des approches à moyen et à long terme afin de renforcer les capacités institutionnelles de gestion urbaine, à développer des systèmes de gestion des risques de catastrophe et à financer des infrastructures physiques résistantes aux érosions et aux changements climatiques, ce qui renforcera la résilience de l'économie locale et des moyens de subsistance. Les activités seront conçues en consultation avec les citoyens locaux afin d'être inclusives, de soutenir les populations vulnérables et de renforcer la capacité des communautés à faire face aux risques climatiques et à s'y adapter.

Les activités seront liées et éclairées par les enseignements tirés des activités d'urgence, et elles seront mises en œuvre parallèlement à celles tirées de la composante 1.

**Composante 3 : Gestion de projet et soutien à la mise en œuvre** (coût total : 10 millions de dollars américains)

Cette composante financera les coûts liés à la gestion et à la mise en œuvre du projet. Cela comprend, entre autres, le paiement des salaires des consultants de l'Unité de gestion de projet (UGP), les coûts d'audit, la mise en œuvre du Cadre environnemental et social (CES), le paiement des coûts d'indemnisation pour la réinstallation, le suivi et l'évaluation, les voyages d'étude, la communication pour l'ensemble des composantes, la sensibilisation et l'engagement des citoyens.

**Composante 4 : Contingence d'intervention d'urgence (CERC)** (Coût total : 0 million de dollars américains)

Cette composante fournira, au besoin, une réponse immédiate en cas d'une crise ou à une urgence admissible. Des ressources seront allouées à cette composante au besoin au cours de la mise en œuvre. Un manuel d'exploitation du CERC sera préparé par le gouvernement au cours de la première année de mise en œuvre du projet et fournira les lignes directrices et instructions détaillées sur la façon de déclencher le CERC et d'utiliser les fonds (y compris les critères d'activation, les dépenses admissibles et les modalités de mise en œuvre spécifiques ainsi que le personnel requis pour l'autorité de coordination).

La responsabilité globale de la mise en œuvre du projet sera confiée à une Unité de Gestion de Projet (UGP) sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH), qui a déjà de l'expérience dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale, notamment le Projet de Développement Urbain (PDU) d'une enveloppe de 190 millions de dollars américains et qui avait financé en 2021 les activités de stabilisation des érosions, à Kananga, similaires à ce qui sera fait dans le cadre du PURUK.

L'UGP dirigera la mise en œuvre globale et aura des responsabilités en matière de rapports auprès du MUH et de la Banque. L'UGP regroupera toutes les informations fiduciaires, de sauvegardes, techniques et relatives aux résultats du projet pour transmission à la Banque mondiale. Il sera également en charge des audits externes du projet et assumera la fonction globale d'audit interne. La capacité de mise en œuvre des projets par le MUH sera renforcée par le recrutement, par voie compétitive et par un comité indépendant, de consultants expérimentés à des postes clés.

Dans le but de favoriser les conditions de mise en vigueur des Accords de financement, le Ministère de l'Urbanisme et Habitat a mis en place un Comité de recrutement pour sélectionner, conformément aux directives de la Banque mondiale, Spécialiste en Passation des Marchés de l'Unité de Gestion du Projet.

## **II. UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES**

Le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) assurera, sous la responsabilité du Coordonnateur du Projet, et conformément aux accords de financement, l'exécution des aspects liés à la passation des marchés dans le cadre du Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga et la supervision de la cellule de passation des marchés de l'UGP.

## 1. OBJECTIF DE LA MISSION

En tant que membre de l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga (en sigle PURUK), le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) est chargé d'assurer le bon déroulement de toutes les activités de passation des marchés du projet PURUK. A ce titre, il réalise ou supervise toutes les activités relatives à la planification, la conduite du processus de passation des marchés des biens, travaux, services des non consultants et services des consultants dans le cadre dudit projet et le suivi de l'exécution des contrats.

## 2. LIENS HIERARCHIQUES

Le SPM du projet PURUK est placé sous la supervision du Coordonnateur du Projet PURUK à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne les questions de passation de marchés.

Il/elle devra en particulier s'assurer :

- du respect des délais de passation des marchés sur la base du Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé ;
- de la qualité des dossiers de consultation (DAO ou DP) et les rapports d'évaluation des offres et en particulier la justesse des propositions d'attribution des marchés au regard des procédures de passation des marchés édictée dans le Règlement de Passation de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement, édition de juillet 2016 révisée en Novembre 2020 (ci-après appelé Règlement) et des stipulations des dossiers de consultation ;
- de la revue des correspondances et documents liés à la passation des marchés pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences du requérant.

## 3. ATTRIBUTIONS ET TACHES

Le SPM réalise ou supervise, sous l'autorité du Coordonnateur du projet PURUK, la passation de tous les marchés et sera responsable de la vérification de la qualité de la passation des marchés effectuée par les autres acteurs du projet. Il/Elle s'assure que toutes les procédures conduisant à une dépense de la part du projet soient bien en accord avec les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale édictée dans le Règlement.

Sur la base du manuel des procédures et du plan de passation de marchés, approuvés, ses tâches au sein du projet consisteront à :

### 3.1. Elaboration et suivi du plan de passation des marchés (PPM)

Après finalisation du Plan de Travail Budget Annuel (PTBA) du projet, le SPM devra :

- Elaborer le PPM qui en découle,
- Insérer le PPM sur STEP et en faire le suivi ;
- S'assurer que les mesures idoines sont prises pour que les marchés soient signés dans les délais requis ;
- Mettre en place un système de suivi des activités de passation des marchés afin de pouvoir identifier rapidement les sources de retard dans le processus de passation et d'exécution des marchés et proposer des solutions de rectification.

### 3.2. Rôle de conseil auprès du Coordonnateur et de tous les membres de l'équipe

Dans sa mission au sein de l'équipe, le SPM apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dont en particulier le **Coordonnateur** du projet dans :

- La phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;
- L'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- La réponse aux commentaires de la Banque ;
- Les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
- L'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des Procédures de passation des marchés ;
- L'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités en passation des marchés des membres du personnel clef de la coordination du projet PURUK.

### 3.3. Préparation des projets de dossiers de passation des marchés et des projets de contrats

- Le SPM élabore ou supervise l'élaboration des projets de dossier de passation des marchés, notamment, les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), les Avis d'Appel d'Offres (AAO) ; les Avis d'Appel à Propositions (AAP), les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), les Demandes de Cotations (DC), les Demandes de Propositions (DP), les Projets de Procès-verbaux d'ouverture des offres/Propositions/cotations.
- Il réalise ou supervise la revue qualité des rapports d'évaluation des offres/propositions/Candidatures/Manifestations d'Intérêts, des Termes de Référence, des prescriptions techniques, etc..
- Il met en place le mécanisme de relance des différents services techniques afin d'obtenir les projets de Termes de référence et des spécifications techniques nécessaires à la préparation des dossiers de passation des marchés ;
- Il assure ou réalise l'archivage physique et électronique de tous les dossiers de passation des marchés. En particulier, il veille à l'archivage électronique dans STEP de tous les contrats avant le démarrage d'exécution.

### 3.4. Gestion des contrats

Le SPM participe activement à la gestion des contrats. Il initiera, en collaboration avec les services techniques, l'élaboration des plans de gestion des contrats majeurs du projet. Il participe également au suivi des contrats, notamment la gestion i) des garanties de toutes natures ; ii) des délais ; les Ordres de service ; iii) les projets d'avenants ; etc...

### 3.5. Rapports à produire par le Spécialiste en passation des marchés

Le Spécialiste en passation des marchés élabore ou supervise l'élaboration des rapports suivants :

- Tableau de suivi mensuel des activités de passation des Marchés comprenant : i) les activités inscrites dans le PPM qui n'ont connu aucun début d'exécution, ii) Les activités en cours de passation des marchés, iii) les contrats en cours d'exécution ; iv) les contrats exécutés et achevés. Pour chaque activité, il indiquera les difficultés rencontrées et les propositions de solution ;
- Les rapports trimestriels d'activités de passation des marchés dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre concerné ;

- Les rapports annuels d'activités de passation des marchés dans les 45 jours qui suivent l'année concernée ;
- Le rapport d'achèvement de la mission.

### 3.6. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le Spécialiste en Passation des Marchés

- Ne sera pas membre des commissions d'évaluation, ni de la commission des marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des Procédures ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la commission des marchés ;
- Ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apporte un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ;
- Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable

### 4. DUREE DE LA MISSION

Un contrat de douze (12) mois sera signé avec une période d'essais de 6 mois, et pourrait être renouvelé suite à une évaluation de performance satisfaisante.

Le poste est basé à Kananga.

### 5. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5 ans minimum) en droit, économie, ingénierie, gestion ou équivalent ;

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5 ans minimum) en droit, économie, ingénierie, gestion ou équivalent ;
- Avoir une expérience générale de 15 ans dont au moins dix (10) ans au poste de Spécialiste en Passation de marchés des projets financés par les principaux bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne, DfID, etc... (NB : pour être pris en compte, la durée d'intervention au poste de SPM doit être d'au moins 24 mois d'affilé)
- L'expérience dans au moins deux (2) projets financés par la Banque Mondiale est un atout majeur (NB : pour être pris en compte, la durée d'intervention au poste de SPM doit être d'au moins 12 mois d'affilé).
- Avoir une bonne connaissance de logiciel STEP (logiciel de planification, de suivi de la passation des marchés et de la gestion des contrats de la Banque mondiale) est un atout.
- Avoir la maîtrise de Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, ...).
- Être capable de travailler en équipe et sous pression.

### 6. CRITERES DE PERFORMANCE

**Le Spécialiste en Passation des Marchés devra s'assurer de la /du/de :**

- Qualité du suivi des activités inscrites dans le Plan de Passation de Marchés (PPM) ;
- Respect des délais de l'exécution des activités inscrites dans le PPM ;
- Qualité des dossiers d'appel d'offres et des demandes de propositions ;

- Qualité du suivi des procédures de passation des marchés et des avis de non-objection ;
- Qualité du suivi de la gestion des contrats (garantie de restitution des avances, garanties de bonne exécution, clarifications sur les termes des contrats, les plaintes, les paiements, etc...)
- Soumission dans les délais des rapports de passation des marchés ;
- Archivage des documents de passation des marchés (physiques et sous STEP)

**Les performances seront mesurées sur la base des cinq (5) indicateurs ci-dessous**

- a) Le pourcentage du nombre de marchés qui ont été effectivement conclus, signés et mis en exécution pendant l'année en comparaison des prévisions du PTBA et du PPM ;
- b) Le taux de décaissement annuel sur base des prévisions du PTBA auquel est attaché un plan de passation des marchés et un plan de décaissement ;
- c) Pourcentage de marchés qui ont été passés, conclus et signés dans un délai maximum de cinq (5) mois entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la signature du marché pour les marchés de travaux ou de fournitures et équipements ou six (6) mois entre la publication de l'avis à manifestation d'intérêt et la signature du marché pour les marchés à passer avec des cabinets de consultants ;
- d) Pourcentage de respect des échéances de soumission des rapports des aspects passation des marchés ;
- e) Qualité de l'archivage des documents de passation des marchés (physiques et sous STEP).

**Il est attendu du Spécialiste en Passation des Marches que chacun de ces indicateurs soit atteint au moins à 75 %. Un pourcentage inférieur ou égal à 50 % est considéré comme performance faible ; la performance est médiocre si un de ces indicateurs est atteint à moins de 30 %. »**

Les critères de performance seront précisés dans le cadre du contrat et complétés par des critères de performance annuelle selon les procédures à inclure dans le Manuel d' Exécution du Projet, et ensuite ajustés au besoin en cas de renouvellement de contrat par avenant.

**III. PROCEDURE DE SOUMISSION ET DATE DE CLOTURE DES CANDIDATURES**

Le Comité de recrutement invite à présent les consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés devront donner les informations démontrant qu'ils ont la qualification requise et une expérience pertinente pour réaliser les prestations à l'adresse suivante :

**Cellule Infrastructures  
70A, Avenue Roi Baudouin  
Kinshasa/Gombe  
République Démocratique du Congo  
Téléphone : (+243)81.037.64.94, (+243).993.152.226.  
E-mail : [recrutement.ci@celluleinfra.org](mailto:recrutement.ci@celluleinfra.org);  
Site web : [www.celluleinfra.org](http://www.celluleinfra.org)**

La date de clôture de dépôt des candidatures est fixée au **27 décembre 2024 à 00h00**.

